



Interprétation décision JAF

Par **Phaetan**, le **17/08/2020** à **05:40**

Bonjour,

suite à mon divorce le jaf a fixé la résidence des enfants semaine paire chez moi et semaine impaire chez leur maman, avec changement le dimanche soir.

Pour les vacances il a fixé une alternance tous les 15 jours, du samedi au samedi en commençant chez la mère.

les enfants ont donc été chez elle la dernière semaine scolaire et les 2 premières des vacances soit 3 semaines consécutives.

j'ai les enfants depuis le 15 août pour 2 semaines, et la semaine de la rentrée est semaine paire.

la maman me dit que selon le jugement, j'ai les enfants du samedi au samedi pour les vacances, et à partir du dimanche pour la rentrée, donc veut venir chercher les enfants samedi 29 août pour que je les récupère dimanche 30 août.

a t'elle raison sur cet interprétation du jugement ?

merci pour vos réponses à tous.